

Réunion du 6 décembre 2005

(20 h 30)

Convocations remises le 1<sup>er</sup> décembre 2005 -

Étaient présents : P. BOU, J.-L. THOMAS, G. RIPAUX, C. LEGENDRE, H. DART, A. BÉGUER,  
S. TREJON, R. LEVEVRE, D. LEBRETON, F. NOBMAND, TH. GUILLOUARD, D. RINGUENET-PELATE,  
CH. P. HERBAU.

Absent : L. BELLOT

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CANTINE MUNICIPALE - AUGMENTATION DES HEURES DE L'AGENT**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la cantine actuellement existante à l'école publique est gérée par un comité de gestion composé de parents d'élèves de l'école publique. Ces parents ne sont plus désireux de s'occuper de ce service et ont demandé à la mairie de prendre le relais.

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décident à l'unanimité de mettre en place à compter du 01 janvier 2006 une cantine municipale dans les locaux de l'école publique,

Désignent les traiteurs de Lignéres-Orgères : M. et Mme Bruno BUSCAINO « La Gourmandine » comme fabricants des repas - repas qui seront fabriqués dans la cuisine de la cantine,

Fixent le prix du repas à 2.70 € TTC (enfants commune et hors commune, enseignants),

Décident que les factures seront établies mensuellement,

Décident que l'inscription au service de la cantine devra avoir lieu le vendredi pour la semaine suivante et que les repas des enfants inscrits mais non présents seront facturés sauf en cas d'absence pour raison de maladie,

Décident d'annualiser les heures de travail et d'augmenter les heures de Mme Odile CARDIN, agent aide maternelle, de 39,60 heures par mois, ce qui porte son emploi à 127,60 heures par mois au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**OBJET : FIXATION DU LOYER ET CAUTION DU LOGEMENT SIS AU 31 RUE DE LA LIBERATION**

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Fixent le prix de location de la maison sise au 31 rue de la Libération à 200 € par mois, payable à terme échu,

Fixent le montant de la caution due à l'entrée dans le logement à deux mois de loyer, soit actuellement 400 €.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat de location

**OBJET : RECTIFICATION CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE**

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décident de rectifier leur délibération du 6 octobre 2005 concernant la participation de la région dans le cadre du Contrat Territorial Unique du Pays de Haute Mayenne pour l'achat de jeux pour enfants.

Le plan de financement de cette opération est modifié comme suit :

- coût du projet :	2.978,33 € HT
- subvention CTU	893,49 €
- autofinancement	2.084,84 €

**OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Autorisent M. le Maire à procéder au versement de l'indemnité de conseil de l'exercice 2005 due au Receveur municipal (montant brut 373.10 €)

**OBJET : CONTRAT TEMPS LIBRE CAF ET MSA**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Autorisent M. le Maire à signer le contrat temps libre avec la CAF et la MSA de La Mayenne,  
Valident les actions de développement prévues à Lignières-Orgères pour la période 2005-2006-2007.

**OBJET : CONCOURS D'ILLUMINATION DES MAISONS**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Décident de prévoir une somme totale de 150,00 € en bon d'achat de décoration de Noël dans le cadre du concours d'illumination des maisons (organisé par des Jeunes de la Commune).

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que M. Claude ERNOUX a déposé une demande de permis de construire d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée section Y n°106, hors des parties urbanisées de la Commune, et qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer.

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Donnent un AVIS FAVORABLE à cette demande pour les raisons suivantes :

- Les réseaux électriques et téléphoniques étant à une distance inférieure à 100 mètres, il n'y aura pas de coût pour la commune,
- Deux autres maisons d'habitation sont existantes à moins de 100 mètres de ce projet,
- Maintien de la population sur la Commune de LIGNIERES-ORGÈRES

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE SUITE A CONVENTION DE TRANSFERT AU S.D.I.S**

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décident de prendre la décision modificative suivante pour les biens immobiliers ayant fait l'objet d'une mise à disposition gratuite avec le S.D.I.S de La Mayenne :

- article 2424 (dépenses) 194.028,30

- article 21318 (recettes) 194.028,30

et la décision modificative suivante pour les biens mobiliers

- article 675 et 192 (dépenses) 6.253,46

- article 21568 et 776 (recettes) 6.253,46

**OBJET : RECTIFICATION CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Décident de rectifier leur délibération du 6 octobre 2005 concernant la participation de la région dans le cadre du Contrat Territorial Unique du Pays de Haute Mayenne pour l'informatisation de la bibliothèque.

Le plan de financement de cette opération est modifié comme suit :

- coût du projet :	3.096,72 € HT
- subvention CTU	900,00 €
- autofinancement	2.196,72 €

**OBJET : SINISTRE A L'EGLISE DE LIGNIERES**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'église de Lignières a été cambriolée dans la nuit du 31 octobre 2005 au 1<sup>er</sup> novembre 2005 et que la porte de la sacristie a été endommagée.

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

Acceptent le devis d'un montant de 480,09 € TTC de l'entreprise FIMAC pour la réparation de la dite porte et autorisent M. le Maire à encaisser la somme que la Compagnie d'assurance de la Commune (M.M.A) versera pour ce sinistre.

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVALOIRS**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

Sollicitent, au titre de l'année 2006, le fonds de concours de la Communauté de Communes des Avaloirs pour le projet d'éclairage public inscrit dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques (rue de la Libération et place de l'église).

**OBJET : ACHAT D'UNE PLAQUE FUNERAIRE**

Les membres du Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

Autorisent M. le Maire à acheter une plaque funéraire suite au décès de M. Maurice GUIBOUT, surveillant de l'église d'Orgères.

**2006** - placement des réseaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de Centre Bourg - 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranche.  
Il précise que la participation de la Commune de Lignières-Orgeres aux travaux électriques a été évaluée avec une précision de 20 % et qu'elle se décompose de la façon suivante :

DESIGNATION		PARTICIPATION DE LA COMMUNE
1	RESEAU ELECTRIQUE <u>121.000</u> (HT)	34.700,00 €
2	RESEAU TELEPHONIQUE <u>37.000</u> (HT)	11.100,00 €
3	ECLAIRAGE PUBLIC ..... (TTC)	Pas encore chiffré.
4	TRAVAUX DIVERS à la demande de la commune TTC	
5	TOTAL GENERAL .....	

Dans cette participation, le montant des travaux d'éclairage public et ceux divers sont donnés à titre indicatif. Il pourra varier en fonction du matériel et du résultat de la consultation des entreprises qui se fera sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

1. Décide de réaliser l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques en 2006, (préciser l'année de réalisation souhaitée pour la tranche considérée)
2. S'engage à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ci-dessus quel que soit le programme dans lequel seront inscrits ces derniers.

**Validation de l'avant-projet d'extension du cimetière de Lignières.**

M. le Maire a rencontré le 30 novembre 2005, le groupe ELABOR afin de lancer les opérations d'extension du Cimetière de Lignières.

Au terme de la présentation de l'Avant Projet de l'extension du cimetière de LIGNIERES ORGERES, le Conseil Municipal valide les hypothèses suivantes, nécessaires à la réalisation du Projet.

- Le maintien du mur existant (en lisse béton) de l'ancien cimetière coté parking.
- La végétalisation de celui-ci par une haie de type Lonicéra.
- La plantation d'une haie diversifiée (trois espèces) avec panneaux de treillis soudé sur le reste du périmètre (haie existante à arracher si nécessaire), incluant le coté parking.
- La chicane pour la dépose des déchets se fera par obligation technique en béton.
- Le revêtement du parking et de toutes les zones de circulation se fera en stabilisé.
- Le point de piquage de l'alimentation en eau se fera sur le point d'eau de l'ancien cimetière, coté haut parking, la canalisation passera sous le parking pour que le robinet soit proche de la chicane pour la dépose des déchets.
- L'évacuation des eaux de surface se fera par le fossé à ciel ouvert existant au bas de la zone d'extension.
- L'espace cinéraire sera constitué :
  - o De deux bancs droits en granit.
  - o De cinq cases enterrées avec couvercles d'attente (le choix du couvercle définitif étant laissé au choix des familles).
  - o D'un columbarium à jardinière circulaire de 8 cases de granit choisi par la Commune.
  - o D'un jardin du souvenir sur rocaille avec stèle gravée.
  - + Deux emplacements futurs de columbariums sont à prévoir sur le projet (l'un à coté du premier, l'autre en entrant à droite).
- Le standard retenu pour les concessions est à revoir avec le groupe ELABOR:
- La pose de caveaux préfabriqués sur l'ilot bas (avant remblaiement), sachant que les premiers de chaque ligne seront des deux places de concession simple, et que le dernier de chaque ligne sera de quatre places de concession double. Le nombre de caveaux sera revu avec le Groupe Elabor
- La création sans doute nécessaire d'un mur de soutènement dans le bas le long du chemin rural existant.
- Le captage des eaux de la parcelle sise sur le côté du haut du nouveau cimetière.
- La pose du grillage sera effectuée par la communauté de commune (prévoir fourniture seule).
- Les plantations seront effectuées par la commune (prévoir fourniture seule).
- La vente de concessions se fera dès que les travaux de création des caveaux seront achevés

*[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page]*